

Décision n° 20230428DC42

**DÉCISION PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 5211-10 DU CGCT
ET DE LA DÉLIBÉRATION S'Y RAPPORTANT EN DATE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2022
PORTANT DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRÉSIDENT**

OBJET : CULTURE - CONVENTION DE PRÊT DE L'EXPOSITION « SURFEUSES » AVEC LES ÉDITIONS HÉLIUM POUR PLUSIEURS SITES DU TERRITOIRE DU 6 AVRIL AU 19 JUIN 2023

Monsieur le président de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-10 ;

VU les statuts de la Communauté de communes, notamment les articles 8.2.1 et 8.3, relatifs au soutien des événements, manifestations et activités culturelles et au pilotage du projet éducatif communautaire ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 1er décembre 2022 portant modification de la délégation d'une partie des attributions du conseil au bureau communautaire et au président, notamment pour la passation de contrats ayant pour objets l'organisation de manifestations culturelles, sportives et à caractère éducatif dans la limite maximale de 15 000 € HT ;

VU l'arrêté du président en date du 28 juillet 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Patrick Benoist en matière de politique culturelle de la Communauté de communes ;

VU le projet de convention de prêt pour l'exposition « surfeuses », ci-annexé ;

CONSIDÉRANT les missions d'animation du réseau des médiathèques sur le territoire de MACS ;

DÉCIDE

Article 1 : de signer le projet de convention de prêt de l'exposition « SURFEUSES » avec les Éditions Hélium pour la période du 6 avril au 19 juin 2023.

Article 2 : en qualité d'emprunteur, la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud assure la coordination de ce prêt et le transport des œuvres sur les différents lieux d'exposition, à savoir :

- du 6 avril au 4 mai 2023 : exposition à Pôle Sud (10 illustrations) ;
- du 4 au 25 mai 2023 : exposition dans la médiathèque de Moliets-et-Maâ (10 illustrations) ;
- du 25 mai au 19 juin 2023 : exposition dans la médiathèque de Labenne (10 illustrations).

Article 3 : en qualité d'emprunteur, la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud assure cette exposition pour une valeur d'assurance de 1 000 € TTC.

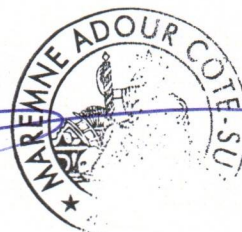
Article 4 : la présente décision ayant valeur de délibération sera inscrite au registre des délibérations de MACS et portée à la connaissance du conseil communautaire lors de sa prochaine séance.

Article 5 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

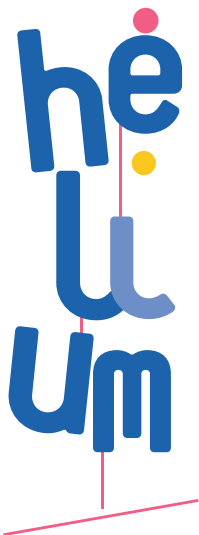
Fait à Saint-Vincent de Tyrosse, le 28 avril 2023

Pour le président,
Par délégation,
Le Vice-président,

Patrick BENOIST



Publié le 4 mai 2023



60-62 avenue de Saxe
75015 Paris
01 55 42 63 00
info@helium-editions.fr
www.helium-editions.fr

Envoyé en préfecture le 02/05/2023

Reçu en préfecture le 02/05/2023



ID : 040-244000865-20230428-20230428DC42-AR

CONVENTION DE PRET

ENTRE : Éditions hélicium – 60-62, avenue de Saxe 75015 Paris
représentées par Flora Chen d'une part,

**ET : La Communauté de communes Marenne Adour Côte-
Sud**, sise allée des Camélias, BP44, 40230 Saint-Vincent de Tyrosse,
représentée par M. Pierre Froustey, son Président, par décision en
date du 28 avril 2023 d'autre part,

Les parties présentes ont arrêté et convenu ce qui suit :

Envoyé en préfecture le 02/05/2023

Reçu en préfecture le 02/05/2023



ID : 040-244000865-20230428-20230428DC42-AR

Article 1 : les éditions Hélium prêtent à MACS, l'exposition *Surfeuses* de Paola Hirou qui compte 10 dessins originaux.

Article 2 : Le prêt des illustrations de Paola Hirou est consenti du 6 avril au 19 juin 2023 selon le planning suivant :

- Du 6 avril au 4 mai 2023 : Exposition à Pôle Sud
- Du 4 mai au 25 mai 2023 : Exposition dans la médiathèque de Moliets-et-Maâ
- Du 25 mai au 19 juin 2023 : Exposition dans la médiathèque de Labenne

Article 3 : L'exposition sera déposée par Lire sur la Vague à Pôle Sud le 6 avril 2023. La suite des transports entre les différents lieux d'exposition sera assurée par MACS.

Article 4 : MACS s'engage à prendre toutes les mesures raisonnables afin que les œuvres ne soient pas endommagées ou volées. Il s'engage à prendre toutes les dispositions techniques de nature à assurer la conservation des œuvres, afin de les retourner dans l'état dans lequel elles ont été envoyées.

L'emballage de l'exposition pour le trajet retour sera à la charge de MACS qui s'engage à le réaliser de façon à éviter toute casse durant le transport.

Article 5 : MACS s'engage à contracter une assurance couvrant le transport et toutes dégradations, vol et incendie du 6 avril au 19 juin 2023, et à en fournir l'attestation aux éditions hélium.

La valeur d'assurance des œuvres est la suivante 1 000 euros TTC

Fait à Paris, en deux exemplaires,
Le 2023,

**Communauté de communes
Marenne Adour Côte-Sud**
Pour le Président
Par délégation
Le Vice-président

Les éditions Hélium

Patrick BENOIST